

déduction des pertes de capital. Dans l'ensemble, l'application des propositions fiscales exempterait d'impôts 750,000 Canadiens, réduiraient les impôts de 3,000,000 alors que 800,000 paieraient pratiquement le même montant et que, pour compenser l'allègement apporté aux groupes à faibles ressources, 3,000,000 de citoyens paieraient des impôts plus élevés.

Notre deuxième objectif était de concilier le plus possible notre régime fiscal avec notre croissance économique et notre productivité. Les programmes financés par les impôts stimulent l'essor économique et intellectuel, et assurent une plus grande sécurité aux Canadiens, mais les impôts en eux-mêmes entravent la croissance économique et la productivité. Nous nous sommes employés, en particulier, à concevoir un régime d'impôts sur le revenu le plus en accord avec les stimulants offerts à ceux qui travaillent et à ceux qui font des placements et avec l'orientation de notre économie en vue de satisfaire les demandes de la consommation et des autres marchés. Nous nous proposons donc de donner crédit aux actionnaires canadiens pour la moitié ou la totalité des impôts sur le revenu versés par les sociétés dont ils sont actionnaires, selon qu'il s'agisse de sociétés ouvertes ou fermées.

**M. Lewis:** Puis-je invoquer le Règlement? J'espère que le ministre ne s'en offusquera pas, car ce n'est pas mon intention. J'aimerais que son débit soit un peu plus lent et peut-être qu'il délaisse quelque peu les notes très détaillées qu'il consulte. Nous pourrions peut-être mieux le suivre.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, je parlerai volontiers plus lentement.

**M. Lewis:** Je veux simplement qu'il...

**L'hon. M. Benson:** J'espère que les honorables représentants ne m'en voudront pas de ne pas parler aussi distinctement qu'à l'habitude, car j'ai le rhume.

Nous proposons également d'étendre les incitations fiscales aux mines et à l'industrie pétrolière, bien que d'une façon moins directe et moins coûteuse.

C'est une tâche ardue que de conserver un régime fiscal simple, mais nous avons tenté de le faire. La complexité croissante de notre société et de notre économie ne permet pas de maintenir un système fiscal équitable sans le recours à toute une série de règlements. Cependant, nous avons tenté de supprimer, le plus grand nombre possible de règlements complexes. Ainsi nous proposons, par exemple, de remplacer les surtaxes, les abattements et les impôts spéciaux qui se sont multipliés au cours des 15 ou 20 dernières années

par un système de taxation simple et unique. Pour tous les Canadiens, le calcul de l'impôt deviendrait alors plus facile. Notre proposition tendant à inclure les gains de capitaux dans le revenu vont de pair avec des règlements visant à réduire les difficultés qu'il y a à se conformer à la loi. Ainsi, une grande partie des incertitudes du système actuel disparaîtraient. Actuellement, le contribuable est souvent incertain quant aux conséquences fiscales de telle ou telle transaction. Il craint qu'à moins d'avoir recours, lui aussi, aux services de conseillers fort expérimentés, capables d'entortiller la transaction, il se verra obligé de payer nettement plus d'impôts que d'autres qui disposent de tels conseillers.

Cela se rattache à un autre fait d'une grande importance concernant notre régime fiscal. Essentiellement, celui-ci laisse à chacun le soin de déterminer lui-même sa cotisation et la grande majorité de nos contribuables se conforment, sous tous rapports, aux exigences des lois fiscales. Notre régime doit les encourager à continuer et il y réussira le mieux en démontrant clairement que d'autres, dont la situation financière est analogue ou meilleure, assumeront leur juste part de l'impôt. Pour cela, deux choses sont essentielles: fermer la porte aux échappatoires et considérer les gains en capital comme un revenu.

Un dernier objectif important est de créer un régime fiscal que les gouvernements provinciaux adopteront pour leurs impôts sur le revenu. Depuis 30 ans, les régimes fiscaux des gouvernements fédéral et provinciaux ont évolué de façon assez harmonieuse. Si certains gouvernements provinciaux prenaient une autre direction, la tâche serait plus difficile pour les Canadiens. Il leur faudrait peut-être deux fois plus de temps pour préparer chaque année leurs déclarations d'impôts. Pour les contribuables qui ont des intérêts dans plus d'une province, il pourrait y avoir chevauchement de l'impôt et même double imposition. Depuis la publication du rapport de la Commission royale, nous en avons étudié les propositions au cours de nombreuses réunions avec les ministres et fonctionnaires provinciaux. Les provinces nous ont fait part de leurs vues, et nous en avons tenu compte dans l'élaboration des propositions à l'étude. Le gouvernement entend maintenir cette collaboration en consultant les provinces à propos du Livre blanc. La première réunion des ministres se tiendra dans environ deux semaines.

Je voudrais aussi mentionner ici que les propositions en vue de la réforme fiscale ne visent nullement à régler les problèmes de la répartition des recettes fiscales entre les provinces et le gouvernement fédéral. Les propositions visent simplement à établir un régime